



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 28 septembre 2017

Les primes 2018 reflètent l'intervention tarifaire du Conseil fédéral

Les économies envisagées requièrent une responsabilité commune en matière de coûts

Les primes 2018 publiées sont conformes aux prévisions. Les primes sont à la hausse, car les coûts de la santé continuent d'augmenter. L'intervention souveraine du Conseil fédéral dans le tarif médical ambulatoire (TARMED) permet toutefois d'atténuer la hausse des primes pour l'année 2018.

Cependant, elle ne peut avoir d'effets à long terme que si toutes les parties concernées y vont de leur contribution, en d'autres termes, si les médecins et les hôpitaux assument eux aussi leurs responsabilités en matière de coûts. En outre, la révision d'un TARMED obsolète doit aller de l'avant afin d'en éliminer systématiquement les incitatifs erronés identifiés.

L'année 2017 a une nouvelle fois enregistré une hausse des prestations fournies à charge de l'assurance de base, ce qui entraîne une hausse des coûts de la santé. Cette évolution des coûts est entre autres due à divers incitatifs erronés dans le système de santé. Le domaine ambulatoire en particulier enregistre depuis des années une hausse anormalement élevée des coûts. La population voit donc ses primes augmenter. Le constat est une fois de plus évident à la lecture des primes 2018 publiées aujourd'hui par la Confédération. Les assurés auront pour une fois une maigre consolation: la prochaine facture de primes de leur assureur-maladie est moins lourde que ce qui aurait pu être le cas au vu de l'évolution des coûts. Et cela grâce à l'intervention tarifaire du Conseil fédéral. Cette intervention était nécessaire, car les partenaires tarifaires n'ont pas réussi à s'entendre en 2016 concernant une révision du TARMED obsolète.

Dans l'attente de l'ordonnance précisant les modalités de décompte

Reste à savoir si cette intervention tarifaire par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) aura l'effet annoncé. Selon les estimations de curafutura, certaines modifications apportées au projet envoyé en consultation risquent d'empêcher les économies visées. Les bases font toutefois défaut pour se prononcer de manière définitive. L'ordonnance correspondante n'est cependant pas encore disponible. C'est pourquoi il est nécessaire, pour une mise en œuvre efficace et réalisable, que les détails d'application soient concrétisés. Pour que les nouvelles règles de décompte puissent être appliquées de manière simple par les médecins, hôpitaux et assureurs, l'OFSP est invité à clarifier la situation dans les prochaines semaines.



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Les partenaires tarifaires assument ensemble la responsabilité de l’approvisionnement et des coûts curafutura maintient son soutien à l’intervention tarifaire. Les membres de l’association réitèrent également leur engagement pour un allègement immédiat de la charge financière assumée par leurs clients. Pour que cette intervention tarifaire déploie des effets à long terme, il faut cependant que tous les intervenants respectent les règles. Il s’agit de réaliser que cette intervention tarifaire n’est pas la solution miracle contre des hausses de primes qui grèvent le budget des ménages, mais plutôt un signal clair envoyé aux partenaires tarifaires pour que ceux-ci assument leur responsabilité commune pour un développement harmonieux du système et pour en éliminer les incitatifs erronés.

La révision complète du TARMED obsolète, aux tarifs tantôt trop bas, tantôt trop hauts, parfois erronés, ne doit souffrir aucun retard. Les interventions parlementaires déposées ces derniers mois, qui ouvrent la porte à des interventions fondamentales par la Confédération, devraient également être perçues comme autant d’avertissements pour les partenaires tarifaires: le législateur perd patience et souhaite qu’un terme soit mis à la hausse disproportionnée des coûts de la santé. Pius Zängerle, directeur de curafutura, ajoute à ce propos: *«Ces derniers mois, l’intervention tarifaire a donné lieu à d’amples discussions chez tous les partenaires tarifaires. Nous devons maintenant déployer la même énergie pour des travaux de réforme constructifs, afin d’éviter de nouvelles interventions tarifaires. Le développement harmonieux de notre bon système de santé requiert et ne sera possible que par une collaboration partenariale de tous les intervenants. curafutura entend donc maintenir son engagement pour aboutir à des solutions adéquates.»*

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur

Téléphone: 031 310 01 84; portable: 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch

Rob Hartmans, Communication

Téléphone: 031 310 01 85; portable 079 254 03 66; rob.hartmans@curafutura.ch

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et CPT.

curafutura s’engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l’innovation. L’association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l’efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur

<http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>